



1557, rue Papineau  
Montréal (Québec) H2K 4H7  
Tél. : (514) 527-8895 Téléc. : (514) 527-1927  
scfp687@bellnet.ca

Le 10 février 2015

## **Augmentation de salaire de 2 % en 2015**

Les salaires des employés syndiqués du Groupe TVA vont augmenter de 2 % en 2015.

Cette augmentation, confirmée par nos actuaires-conseils, est basée sur la moyenne de l'Indice mensuel des prix à la consommation (IPC) du Canada calculé au cours de l'année 2014.

C'est ce que prévoit l'article 39.01 de notre convention collective.

### **39.01 a) Augmentation d'échelles salariales**

- *1<sup>er</sup> janvier 2013 : IPC Canada (des douze (12) derniers mois), minimum 1%, maximum 3%*
- *1<sup>er</sup> janvier 2014 : IPC Canada (des douze (12) derniers mois), minimum 1%, maximum 3%*
- *1<sup>er</sup> janvier 2015 : IPC Canada (des douze (12) derniers mois), minimum 1%, maximum 3%*
- *1<sup>er</sup> janvier 2016 : IPC Canada (des douze (12) derniers mois), minimum 1%, maximum 3%*

Les employés du service de la paye travaillent actuellement à ajuster les échelles salariales. Votre augmentation sera effective dans une prochaine paye. Vous toucherez aussi une rétro pour le manque à gagner des premières semaines de l'année.

Votre exécutif